



INTERPOL

PROTEGER
LE PATRIMOINE CULTUREL

Des projets de police tournés vers l'avenir



En écho au soutien constant qu'ils apportent aux organisations internationales pour renforcer la communauté mondiale, les Émirats arabes unis financent, par l'intermédiaire de la Fondation INTERPOL pour un monde plus sûr, sept projets INTERPOL visant des types de criminalité différents, à savoir la lutte contre le terrorisme, la cybercriminalité, le trafic de drogues, le trafic de biens illicites et la santé mondiale, la criminalité liée aux véhicules, les communautés vulnérables et la protection du patrimoine culturel.



La Fondation INTERPOL pour un monde plus sûr rassemble des organisations qui partagent la même vision et s'unissent à INTERPOL pour faire face aux défis actuels en matière de criminalité. Elle œuvre pour un engagement à l'international et des partenariats avec le secteur privé pour protéger les citoyens, les infrastructures, les entreprises et les investissements face aux menaces que représentent le terrorisme, la cybercriminalité et la criminalité organisée.



**PROTEGER
LE PATRIMOINE CULTUREL**

LA PROBLÉMATIQUE





Les biens culturels font partie intégrante du patrimoine d'un pays et de l'histoire de la civilisation. Cependant, au cours de la dernière décennie, le monde a été témoin d'une hausse alarmante de la destruction du patrimoine culturel en raison des conflits armés, du pillage organisé, ainsi que du trafic et de la vente illicites d'objets culturels. Ces objets peuvent constituer une source de revenus considérables pour les groupes terroristes et les groupes de criminalité organisée afin de soutenir leurs efforts de recrutement et de renforcer leur capacité opérationnelle. Le pillage du patrimoine culturel serait, avec le trafic de pétrole et les enlèvements contre rançon, la source de revenus la plus répandue et la plus rentable pour les groupes terroristes.

Le Moyen-Orient, en particulier, est concerné par ce phénomène, même si d'autres régions ne sont pas épargnées, notamment l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, et l'Asie centrale. Les conflits en cours en Irak et en Syrie ont fourni un terreau fertile pour la destruction, le pillage, et le trafic d'objets culturels.

S'il est impossible de connaître le nombre précis d'objets convoités ou le coût exact du trafic de biens culturels, on estime que plusieurs centaines de milliers d'artéfacts ont déjà été exhumés et dérobés par des organisations criminelles et des groupes terroristes. En Europe, en dépit de la saisie de plusieurs milliers d'objets, essentiellement aux frontières turques, la plupart continuent à échapper aux contrôles.

Par ailleurs, les œuvres d'art de valeur sont aussi convoitées par les voleurs pour financer leurs activités criminelles. Le trafic illicite d'œuvres d'art est soutenu par la demande des marchés d'art, l'ouverture des frontières, l'amélioration des systèmes de transport, et l'instabilité politique de certains pays.

LE RÔLE D'INTERPOL

» UNE BASE DE DONNÉES UNIQUE

Pour faciliter la lutte contre le vol et le trafic du patrimoine culturel et d'œuvres d'art, INTERPOL entretient une base de données mondiale sur les œuvres d'art volées et apporte un soutien à ses pays membres dans le cadre des enquêtes internationales qu'ils diligentent pour identifier et mettre un terme aux agissements des malfaiteurs à l'origine de la destruction des sites de patrimoine culturel.

Cette base de données contient actuellement 50 000 fichiers, transmis par les Bureaux centraux nationaux d'INTERPOL du monde entier. Cependant, les informations de certains pays – comme la Chine, l'Inde, et certains pays d'Afrique – sont limitées et ne permettent pas de connaître avec précision le nombre total d'œuvres d'art volées dans le monde.

La valeur de la base de données sur les œuvres d'art volées d'INTERPOL a été reconnue par les Nations Unies, et plus récemment par l'équipe du Conseil de sécurité de l'ONU chargée de surveiller les sanctions prises à l'encontre de l'EIL, du réseau Al-Qaida et des Talibans : « Compte tenu du risque croissant que le terrorisme soit financé par le trafic de biens culturels, l'Équipe de surveillance recommande au Comité d'écrire aux États Membres et de les encourager à mettre à jour systématiquement dans la base de données d'INTERPOL sur les œuvres d'art volées des informations détaillées sur les objets volés ou saisis provenant d'Iraq, de République arabe syrienne et de Libye ».



25
categories
d'objets
sont
recensées



133
pays contributeur
à la base de données

50 000
Œuvres d'art sont enregistrées
dans la base de données



Musées Universités
Salle des ventes
Police Journalistes
Marchands d'Art

ont accès
à la base de données



34 000
recherches en 2016





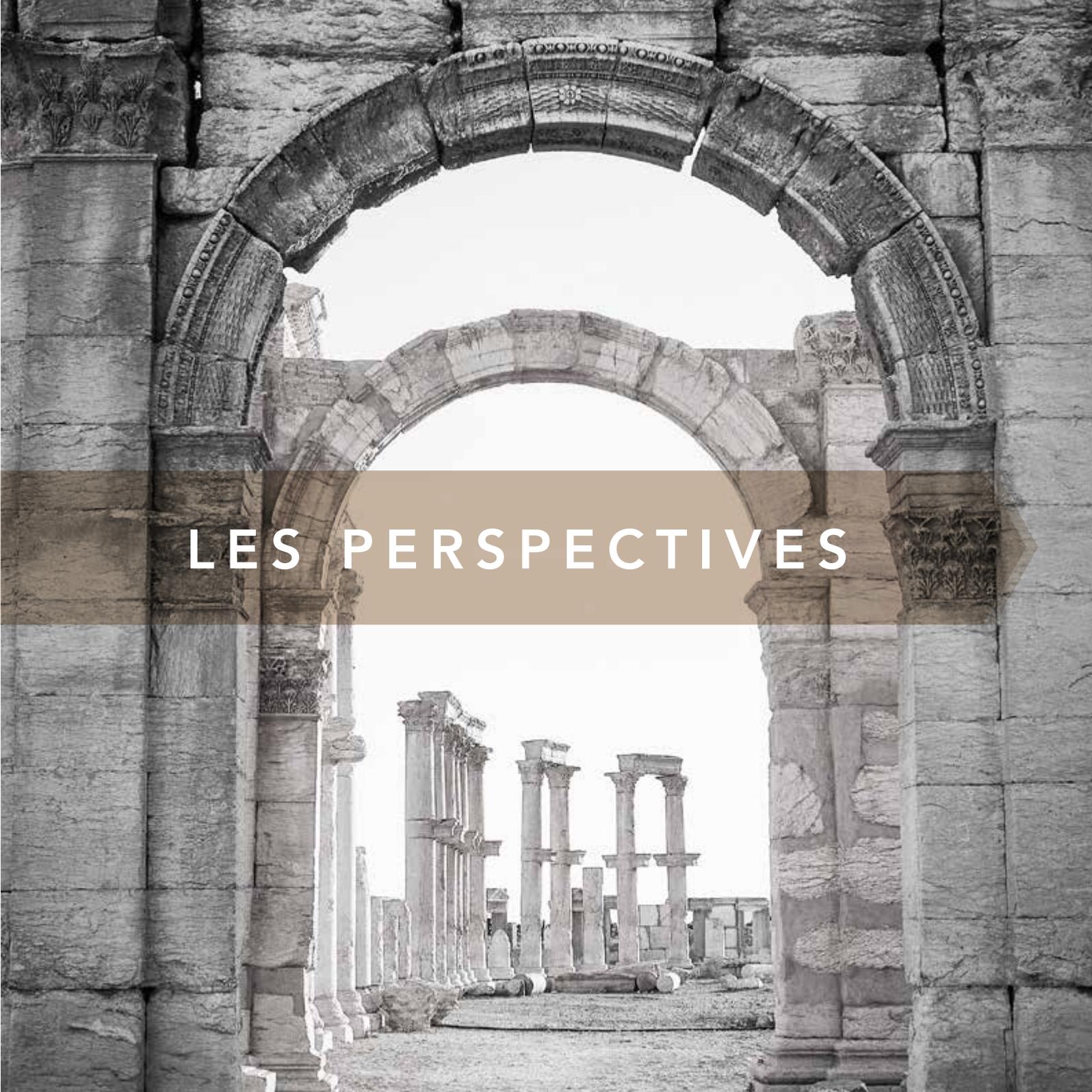
➤ CONNECTER, ÉCHANGER ET DÉVELOPPER

INTERPOL organise des conférences internationales et des formations qui réunissent officiers de police, officiers des douanes, et acteurs du monde de l'art pour échanger des informations, des renseignements, et les meilleures pratiques.

INTERPOL a signé des accords avec l'UNESCO, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), et le Conseil international des musées (ICOM) en vue de renforcer la lutte mondiale contre le vol et le trafic d'œuvres d'art. De plus, nous entretenons d'étroites relations de travail avec d'autres organisations internationales pertinentes dans le cadre de la lutte pour la protection des biens culturels, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue

et le crime (ONUDC), Europol, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Nous menons un travail constant pour renforcer le soutien apporté à nos pays membres et élaborer de nouveaux outils dans le but de faciliter la prévention et les enquêtes sur les biens culturels volés ou ayant fait l'objet d'un trafic, et nous encourageons sans relâche les pays à se doter d'unités de police spécialisées et de bases de données nationales sur les objets d'art volés ou disparus afin de lutter contre la criminalité visant le patrimoine culturel.



LES PERSPECTIVES



➤ ACTUALISATION DES FONCTIONNALITÉS DE LA BASE DE DONNÉES

La base de données des œuvres d'art volées d'INTERPOL constitue déjà un puissant outil, mais les améliorations que nous nous proposons de lui apporter lui conféreront une nouvelle utilité et élargiront sa portée mondiale.

Il est impératif d'améliorer le téléversement, le stockage et le traitement des images contenues dans cette base de données pour protéger le patrimoine culturel. À cette fin, nous travaillons à l'actualiser afin qu'elle prenne en charge la reconnaissance, le traitement et le stockage de photos en 3D, puisque de nombreux sites archéologiques sont inventoriés au moyen de la technologie 3D. L'utilisation de telles images pourrait aussi limiter les besoins en descriptions rédigées et communiquées par les pays arabophones, ce qui permettrait d'épargner le temps de la traduction et de simplifier l'accès aux résultats pour l'ensemble des utilisateurs.

Pour répondre au problème posé par l'absence d'inventaires réalisés par les collectionneurs privés, INTERPOL développe actuellement une technologie qui permettra aux collectionneurs d'œuvres d'art de compléter en ligne la liste de contrôle de la norme « Object ID ». Ce document standard recense toutes les informations pertinentes sur un objet et peut être communiqué aux services chargés de l'application de la loi en cas de vol, multipliant ainsi les chances de retrouver l'objet volé.

Grâce à ces améliorations, INTERPOL pourra produire des statistiques fiables afin de mieux comprendre les grands itinéraires des trafics et d'identifier les groupes criminels et terroristes impliqués dans la contrebande d'œuvres d'art et d'artéfacts volés.



➤ DÉVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION MOBILE

Dans le cadre d'un vol, la police doit disposer des détails nécessaires à la description précise de l'objet pour pouvoir ajouter l'œuvre d'art volée à la base de données d'INTERPOL : dimensions, artiste, date, matériaux, etc. Cependant, la plupart des musées et collectionneurs privés ne disposent pas d'inventaires à jour ou exacts de leurs collections, ce qui ne permet pas de transmettre des descriptions suffisamment détaillées des objets en cas de vol.

INTERPOL travaille au développement d'une application mobile qui permettra aux musées et aux propriétaires de grandes collections d'œuvres d'art de créer un catalogue de leurs stocks – avec photographies – qui pourront être ajoutés rapidement et facilement à la base de données d'INTERPOL en cas de vol.

Cette application mobile sera d'abord déployée dans les pays qui ne tiennent actuellement pas d'inventaires de leur patrimoine culturel, notamment en Afrique et au Moyen-Orient. INTERPOL formera les propriétaires de collections d'art à son utilisation au cours de sessions de formation sur mesure.

De plus, cette application permettra aux polices, aux douanes, aux collectionneurs privés et aux marchands d'art de vérifier en temps réel, en utilisant un périphérique mobile, si un objet est enregistré comme étant volé ou non réclamé dans la base de données d'INTERPOL.



INTERPOL

www.interpol.int